Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 084-218400349-20260922-26220926-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Membres en exercice :

29

Membres présents :

28

Date de convocation

16/09/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

Etaient présents :
Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER – I. MARESCAUX - H. GARCIA – S. HOSTALERY - F. NAMAR – C. ECH CHAREF – D. LIBES – B. DUFAY – M. JOUMOND – A. MULAS – A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE – S. ABBES – B. GUILLOT – N. MALLEM - A. RIPOLL – S. RIGAUD – G. CLOCHER – B. LLORCA – A. LORNE – M. ROUBAUD – P. CHABAS – A. HERVIEUX – V. BAILLUET – F. BARRAUD-GONZALEZ

Procurations :
F. VINCINAUX à S. RIGAUD

Secrétaire : J. TEXIER

DELIBERATION N° 26220926 : FINANCES- Budget principal – Exercice 2026 – Décision modificative n°1
RAPPORTEUR : Jérémy TEXIER

Le budget primitif 2026 de la commune a été adopté lors de la séance du 28 avril dernier.

Au regard du niveau des consommations de crédits par chapitre budgétaire, qui correspond au niveau de vote du budget, il est nécessaire d'apporter des modifications aux inscriptions budgétaires afin de pourvoir aux dépenses nécessaires jusqu'à la fin de l'exercice :

- Charges à caractère général (011) : il s'agit de tenir compte de régularisations de charges de fluides, à la suite de problématiques de facturation désormais solutionnées (+ 244 000 €), et d'ajuster certaines lignes budgétaires à la réalité du rythme de consommation des crédits.

- Charges de personnel (012) : la prévision doit être revue pour tenir compte des contrats liés au pôle éducation, afin de régler les salaires jusqu'à la fin de l'année.

- Atténuations de produit (014) : une régularisation sur exercice antérieure du FPIC est intervenue et nécessite d'augmenter les crédits du chapitre du même montant.

- Charges spécifiques (67) : des régularisations de créances sur exercices antérieurs nécessite des crédits budgétaires plus importants.

Pour financer ces augmentations de charges, l'affectation libre des crédits budgétaires en investissement est revue à la baisse en tenant compte de produits de cessions à venir d'ici la fin de l'année (sur la base de délibérations antérieures du Conseil Municipal), et de la nécessité d'ajuster les crédits d'écritures d'ordre (chapitres 040,041,042) afin de pouvoir passer les écritures comptables nécessaires à la bonne tenue de la comptabilité, sans impact sur la trésorerie communale.

La décision modificative budgétaire n° 1 se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 084-218400349-20260922-26220926-DE

Section de fonctionnement

Chapitre		Budget primitif (reports inclus)	Décision modificative n°1	Budget actualisé
Fonctionnement - Recettes				
013.	Atténuations de charges	8 000,00 €		8 000,00 €
70.	Produits des services, du domaine et ventes diverses	515 000,00 €		515 000,00 €
73.	Impôts et taxes	672 391,00 €		672 391,00 €
731.	Fiscalité locale	4 320 634,00 €		4 320 634,00 €
74.	Dotations et participations	557 433,87 €		557 433,87 €
75.	Autres produits de gestion courante	399 000,00 €		399 000,00 €
76.	Produits financiers			- €
77.	Produits spécifiques	30 000,00 €		30 000,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections		10 000,00 €	10 000,00 €
002.	Résultat de fonctionnement reporté	189 435,53 €		189 435,53 €
TOTAL DES RECETTES		**6 691 894,40 €**	**10 000,00 €**	**6 701 894,40 €**

Fonctionnement - Dépenses				
011.	Charges à caractère général	1 418 881,00 €	244 000,00 €	1 662 881,00 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	3 197 000,00 €	148 000,00 €	3 345 000,00 €
014.	Atténuations de produits	109 605,00 €	10 341,00 €	119 946,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	863 000,00 €	- €	863 000,00 €
66.	Charges financières	212 684,00 €	17 615,00 €	230 299,00 €
67.	Charges spécifiques	5 000,00 €	8 000,00 €	13 000,00 €
68.	Dotations aux provisions et dépréciations	5 000,00 €		5 000,00 €
023.	Virement à la section d'investissement	661 724,40 €	- 438 956,00 €	222 768,40 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	219 000,00 €	21 000,00 €	240 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		**6 691 894,40 €**	**10 000,00 €**	**6 701 894,40 €**

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 084-218400349-20260922-26220926-DE

Section d'investissement

Chapitre		Budget primitif (reports inclus)	Décision modificative n°1	Budget actualisé
Investissement - Recettes				
024.	Produits des cessions d'immobilisations		96 600,00 €	96 600,00 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	1 304 902,19 €	- €	1 304 902,19 €
13.	Subventions d'investissement	1 407 591,69 €	- €	1 407 591,69 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	558 167,86 €	- 8 167,86 €	550 000,00 €
20.	Immobilisations incorporelles		- €	- €
21.	Immobilisations corporelles		- €	- €
23.	Immobilisations en cours		- €	- €
45.	Opérations pour compte de		- €	- €
021.	Virement de la section de fonctionnement	661 724,40 €	- 438 956,00 €	222 768,40 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	219 000,00 €	21 000,00 €	240 000,00 €
041.	Opérations patrimoniales	20 000,00 €	38 000,00 €	58 000,00 €
TOTAL DES RECETTES		4 171 386,14 €	- 291 523,86 €	3 879 862,28 €

Investissement - Dépenses				
20.	Immobilisations incorporelles	49 269,46 €	20 000,00 €	69 269,46 €
204.	Subventions d'équipement versées		- €	- €
21.	Immobilisations corporelles	1 005 102,83 €	- €	1 005 102,83 €
23.	Immobilisations en cours	2 072 017,86 €	- 373 273,86 €	1 698 744,00 €
45.	Opérations pour compte de tiers			- €
10.	Dotations, fonds divers et réserves			- €
16.	Emprunts et dettes assimilées	590 090,23 €	13 750,00 €	603 840,23 €
27.	Autres immobilisations financières			- €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections		10 000,00 €	10 000,00 €
041.	Opérations patrimoniales	20 000,00 €	38 000,00 €	58 000,00 €
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	434 905,76 €		434 905,76 €
TOTAL DES DEPENSES		4 171 386,14 €	- 291 523,86 €	3 879 862,28 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé des motifs, délibère,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets, et L2311-1-1 et suivants relatifs aux finances communales,
Vu la délibération n° 06280426 du 28 avril 2026 relative à l'adoption du projet de budget primitif 2026,
Vu le projet de décision modificative n°1 annexé à la présente délibération,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 septembre 2026,
Considérant que le vote du budget principal est effectué par chapitre budgétaire,
Considérant le niveau de consommation des crédits budgétaires et la nécessité de pourvoir aux dépenses nécessaires à l'exercice des missions de la commune,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 084-218400349-20260922-26220926-DE

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 du budget principal 2026 de la Commune de Caumont-sur-Durance, telle que présentée ci-dessus et dans le document budgétaire annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en application.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER – I. MARESCAUX – H. GARCIA – S. HOSTALERY - F. NAMAR – C. ECH CHAREF – D. LIBES – B. DUFAY – M. JOUMOND – A. MULAS – A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE – S. ABBES – B. GUILLOT – N. MALLEM - A. RIPOLL – S. RIGAUD – G. CLOCHER – F. VINCINAUX – B. LLORCA – A. LORNE
CONTRE : M. ROUBAUD – P. CHABAS – A. HERVIEUX – V. BAILLUET - F. BARRAUD-GONZALEZ
ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 22 septembre 2026

Le Maire
Claude MOREL

MAIRIE DE CAUMONT-SUR-DURANCE
VAUCLUSE

Le Secrétaire de séance
Jérémy TEXIER

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.